

Commune de Donges

date de dépôt : 24 avril 2009

demandeur : Société BATIPROMO représentée
par Monsieur Philippe PAJOT

pour : LA REALISATION D'UN LOTISSEMENT
EN 12 LOTS

adresse terrain : Chemin de la Diguenais, à
Donges (44480)

ARRÊTÉ
accordant un permis d'aménager
au nom de la commune de Donges

Le maire de Donges,

Vu la demande de permis d'aménager présentée le 24 avril 2009 par BATIPROMO, Mr PAJOT Philippe demeurant lieu dit La Grande Noé, Plessé (44630);

Vu l'objet de la demande :

- pour la réalisation d'un lotissement en 12 lots ;
- sur un terrain situé Chemin de la Diguenais, à Donges (44480) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret n°2008-1353 du 19 décembre 2008 ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2009 refusant le permis d'aménager au motif que la défense incendie ne pouvait être assurée compte tenu du débit du réseau d'eau potable ;

Vu l'engagement de la commune en date du 28 août 2009 de procéder à la pose d'une nouvelle canalisation d'eau potable jusqu'au droit du terrain d'assiette de l'opération ;

ARRÊTE

Article 1

Il est procédé au retrait du refus de permis d'aménager en date du 22 juillet 2009 .

Article 2

Le permis d'aménager est ACCORDE sous réserve des dispositions fixées à l'article 3.

Article 3

Un hydrant conforme aux normes en vigueur sera implanté à l'entrée du lotissement.

Article 4

Le nombre maximum de lots dont la réalisation est autorisée est de 12.

La surface de plancher hors œuvre nette maximale dont la construction est autorisée dans l'ensemble du lotissement est de 2400 m².

Fait à DONGES, le 8 SEP. 2009
Pour le Maire, l'adjoint délégué
Jean-René JAUMOUILLE

